

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mercredi 27 juillet 2016 à 20 heures  
salle des fêtes de l'Hermitage, commune de Roumazières-Loubert**

**Délégués communautaires :**

L'an deux mille seize le vingt-sept juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Charente dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de l'Hermitage, commune de Roumazières-Loubert, sous la présidence de Christian FAUBERT, Président.

**Membres présents :**

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, POINT Fabrice, STRACK Patrick, LALAY ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, DUVERGNE Jean-François, MARSAC Jacques, MESNIER Jean Claude, SARAUX Éric (suppléant), DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danielle, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, BOURDEAU Nathalie (suppléante), VITEL Denis, PERINET Olivier, RIVET Bernadette (suppléante), COUSSIT Éric (suppléant), SOULAT Pierre.

**Absents excusés :**

GROS Bernadette, TAUGOURDEAU Mireille, MARTIN Alain, FERNANDES Sonia, GAILLARD Olivier, NOBLE Jacques, GUIMARD Elisabeth, DUPIT Jacques, RENAUD Christelle

**Membres suppléants présents :**

BOUYAT Michel, LEONARD Jean-Pierre, MABILLOT Jean-Michel, VALLAT Pascal, BOURNIER Jean-Pierre, AUTHIER Serge, FREDAGUE David, BARUSSAUD Gilbert, DEVESNE Gérard, RAYNAUD Christian, SERGENT Isabelle.

**Invités élus présents :**

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale  
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale  
Mr Fabrice POINT, conseiller Départemental

**Invités excusés :**

Mr Jean-Paul MOSNIER, Sous-préfet  
Mr Gérard DESOUHANT, Président Pays Charente Limousine

**Invités :**

Mme Dominique DECLERCQ, Comptable  
Mme Arlette DELAGE, Présidente OTHC

**Présents :**

Journaliste : Mme Gaëlle PIGNOLET, Le Confolentais ;

Correspondants : Mme Marie Françoise CORMIER, Charente Libre ; Mr Gérald LAME, Sud-Ouest, Radio Kaolin

**Date de la convocation :** 20 juillet 2016

**ORDRE DU JOUR :**

- Intervention de l'Association Grain de Sable - Déviation RN 141 -
- Approbation CR CC 15/06/16
- Diagnostic agro-environnemental par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'Elaboration du PLUi
- Constitution d'une CAO (Commission Appel d'Offres) – 5 membres T/S
- Rond-Point Est - Projet de convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage « Réalisation Entretien Exploitation »
- Village de Vacances de Montemboeuf - Prise en charge du DLA - Déclaration d'Intérêt Communautaire
- Piscine à Chabanais - Lancement concours d'architecte -

- Subvention au CIAS « Journée Solidarité Folklore »
- Mise à jour des Statuts/Loi NOTRe « Contrôle ANC et Création SPANC » en Compétences Facultatives
- Taxe de Séjour Tarifs 2016
- Création d'un emploi fonctionnel de DGS (Directeur Général des Services)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe
- Consultation Banques pour financement des investissements 2016-2017
- Adhésion à l'Astroblème Rochechouart-Chassenon
- Décisions modificatives
- Divers (Etude Fredon – Communes intéressées par l'utilisation Aérateur et Sableuse de terrains)
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation du plan de financement du PLUi de Haute-Charente - Demande de subventions
- Marché de travaux – (MsP à Chabanais)

Le Président adresse des remerciements à M. Gérard LAME, correspondant Sud-Ouest en Charente Limousine, qui vient pour la dernière fois assister au conseil communautaire et indique qu'il souhaite dire un petit mot en fin de séance.

Le Président propose également à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage au Père de Saint Etienne de Rouvray.

Puis le Président présente l'Ordre du Jour et donne la parole à l'Association Grain de Sable qui a sollicité un droit de parole.

### **Intervention de l'Association Grain de Sable - Déviation RN 141 –**

- Retour sur les échéances passées et à venir avec la présentation d'une vidéo documentaire sur l'état de la RN 141 datant de 2 ans.
- Enveloppe supplémentaire de 27 M € par la région ALPC afin de « conforter des opérations à caractères stratégiques » → volonté que la RN 141 en fasse partie
- 2017/2018 : début de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux : Exideuil-RL
- 2017 : revoyure du contrat de plan en cours → redéploiement des fonds
- Janvier 2020 : caducité de la Déclaration d'Utilité Publique

A ce jour, l'Association « Grain de Sable » souhaiterait que le début des travaux intervienne avant le nouveau contrat de plan, soit dès 2021.

Pour se faire, l'association « Grain de Sable » sollicite les élus pour leur soutien et rappelle le poids des élus locaux par rapport à l'Association dans les discussions nationales et face aux services de l'État et les remercie par avance pour leurs futures interventions.

L'ensemble des élus reconnaît l'existence du problème et sont plus que certains que la RN 141 est la « bête noire » des habitants qui font des détours pour ne pas avoir à couper la RN 141.

M. DUVERGNE indique que le rond-point à l'entrée Est de Roumazières-Loubert va également ralentir considérablement la circulation.

Le Président propose la création d'une commission de soutien qui aura pour bût de signaler les incidents et soutenir l'Association « Grain de Sable »

Un appel à candidature est lancé.

Mrs Jean-Michel DUFAUD, Michel FOURNIER, Olivier PERINET, Christian FAUBERT, Guy CADET, Jean-Claude FOURGEAUD, et Mme Danièle TRIMOULINARD se portent candidats.

L'assemblée approuve la mise en place d'une commission de soutien et valide à l'unanimité les candidatures énoncées.

### **Approbation CR CC 15/06/16**

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, le Président soumet à l'approbation des membres présents le compte rendu de la séance du 15/06/2016.

Le Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Diagnostic agro-environnemental par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'Elaboration du PLUi**

- Présentation du diagnostic agro-environnemental du PLUi par la Chambre d'Agriculture (CA) par M. Franck OLIVIER (élu référent de Charente Limousine à la Chambre d'agriculture) et Mme Audrey TRINIOL (technicienne, responsable du service environnement)

- Audrey TRINIOL présente rapidement ce diagnostic : outil d'aide à la décision qui permet de connaître l'état des lieux sur le territoire grâce à un travail bibliographique ; des réunions d'informations et la rencontre de tous les exploitants du territoire par le biais d'entretiens individuels et de permanences en mairie. Au vu des délais imposés, une échéance à décembre 2017 serait convenable.

**Objectif du diagnostic agricole:**

- ✓ Obtenir un état des lieux complet de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire afin d'articuler l'agriculture avec le projet de territoire
- ✓ Anticiper l'évolution de l'agriculture sur le territoire

**Méthodologie:**

- ✓ Constitution d'une liste d'agriculteurs intervenant sur le territoire
- ✓ Réunions d'informations par secteur géographique
- ✓ Enquête agricole: entretien individuel avec chaque agriculteur
- ✓ Analyses et exploitations des données recueillies
- ✓ Rapport et préconisations pour l'intégration au PLUi
- ✓ Participation aux diverses réunions PLUi

**Coût de la prestation:**

- ✓ 71 151 € HT pour 111 jours de travail soit 3 jours par commune

La présentation terminée, la parole est donnée à l'assemblée.

- M. COQ rappelle le choix de faire appel à la chambre d'agriculture pour la réalisation du diagnostic agro-environnemental du PLUi (élément obligatoire du PLUi) comme mentionnée dans le Cahier des Charges

- Néanmoins la question que les élus se posent est de savoir qu'elle est l'utilité d'un tel travail, la Chambre d'Agriculture devant éventuellement posséder déjà ces infos. Contrairement à ce qui pourrait être, la Chambre d'Agriculture ne connaît pas les projets de chaque exploitant.

- M COQ insiste sur le fait que le PLUi ne doit pas empêcher le développement de projets agricoles, et donc ce travail est nécessaire en vue d'associer tous les agriculteurs. Connaissance dans plusieurs communes de problèmes de voisinage entre exploitations agricoles et maisons individuelles, risques de nuisances, ...

- P. MADIER insiste sur le rôle des agriculteurs dans le façonnement du territoire et ses paysages et pense que ce diagnostic est très important mais que cela va obliger les exploitants agricoles à se projeter sur l'avenir, ce qui est difficile en ce moment.

- Un questionnement est soulevé autour du montant de l'étude (71 151 € HT) et du nombre de jours (111 jours, soit 3j/commune) par JC FOURGEAUD qui trouve que le devis est élevé. La CA précise que le devis initial était de 650 €/jour pour 160 jours, qu'il a été revu à la baisse pour être proposé à 111 jours alors qu'il faudra plus de jours vu l'étendue du territoire. Le surcoût, s'il y a, sera à la charge de la CA. Devant l'interrogation sceptique de Robert ROUGIER, la CA précise que les 3j/commune sont une moyenne.

- Guy CADET tient à préciser que le coût est raisonnable lorsque l'on énumère les prestations qui devront être réalisées.

Après cette discussion, l'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture.

**Une délibération sera prise**

**CR Réunion lancement PLUi avec le bureau d'études CREHAM**

Le Président informe à l'assemblée du déroulement de la mission du bureau d'études CREHAM ainsi que le compte rendu de la réunion de lancement du PLUi .

**Méthodologie:**

- ✓ Présentation par le chargé de projet des pièces constitutives du PLUi
- ✓ Récapitulatif de la commande et des principaux enjeux du territoire

❖ **Échéances à venir:**

- ✓ Envoi d'un questionnaire aux communes
- ✓ Préparation du diagnostic socio-économique en cours
- ✓ Travail de terrain en septembre/octobre → restitutions groupées
- ✓ Objectif: commencer à travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à partir de novembre

❖ **Rappel:**

- ✓ Approbation du plan de financement prévisionnel présenté en janvier, joint à l'appel à projet du ministère du logement et de l'habitat durable, sous réserve d'ajustements des prestataires extérieurs
- ✓ 550 000 € TTC, révision de la Carte Communale et frais annexes (publicité, enquête publique) inclus

Suite à cet exposé, Mauricette SUCHET aurait aimé le détail du montant de 550 000 € TTC budgétisé pour une moyenne de 17 000€/commune pour un PLUi (Chiffre DDT).

## **Approbation du plan de financement du PLUi de Haute-Charente - Demande de subventions**

Le Président rappelle que le plan de financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été présenté et validé au conseil communautaire du 20 janvier 2016. Il rappelle également que ce plan de financement a été joint à la candidature pour l'appel à projet lancé par le ministère du logement et de l'habitat durable pour lequel notre communauté a été lauréate.

La délibération relative à l'approbation du plan de financement du PLUi permettant la demande de subvention a été omise. Le Président invite donc l'assemblée à se prononcer de nouveau sur le plan de financement tel que présenté lors du conseil communautaire en date du 20 janvier 2016.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PLUi</b>				
Dépenses	Montant (€)	Subvention	Montant (€)	%
PLUi (+publicité)	550 000	DGD	110 000	20
		État	20 000	3.6
		Région	0	0
		Département	0	0
		ADEME	0	0
		Autofinancement	420 000	76.4
Montant total TTC	<b>550 000</b>		<b>550 000</b>	100 %

L'assemblée approuve le plan de financement prévisionnel du PLUi tel que présenté lors du conseil communautaire du 20 janvier 2016.

**Une délibération sera prise**

## **Constitution d'une CAO (Commission Appel d'Offres) – 5 membres T/S**

Le Président informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics ([ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015](#) et [décret n° 2016-360 du 25 mars 2016](#)), la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) est fixée par l'[article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT)

Cela entraîne un changement important pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). *En effet, la composition de la CAO dépendait jusqu'à présent de la présence ou non au sein de la communauté d'une commune de 3 500 habitants et plus : la CAO devait comprendre 5 membres élus en présence d'une telle commune, ou 3 membres élus dans le cas contraire.*

En application de la nouvelle réglementation, la CAO doit désormais être composée de manière identique dans tous les EPCI, indépendamment donc de la présence ou non d'une commune de 3 500 habitants et plus : **elle comprend ainsi un Président, qui est le Président de l'EPCI ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus** en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

*Pour rappel*, la CAO est compétente pour l'attribution des marchés dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, à savoir, pour les pouvoirs adjudicateurs : **209 000 € HT** pour les fournitures et services, 5 225 000 € HT pour les travaux.

Il est demandé à l'assemblée de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le Président fait donc appel à candidature et après approbation à l'unanimité des membres présents, les membres de la nouvelle CAO sont :

C. FAUBERT en tant que Président, M. COQ (suppléant de C. FAUBERT)

Titulaires : MC POINET, D. ROUSSEAU, JC FOURGEAUD, D TRIMOULINARD, J. BAUDET.

Suppléants : G. CADET, M. FOURNIER, S. LAVAUZELLE, JC MESNIER, P. SOULAT.

**Une délibération sera prise**

## **Rond-Point Est - Projet de convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage « Réalisation Entretien Exploitation »**

Ce projet de convention fait suite à la demande de la communauté de communes de Haute-Charente d'aménager un giratoire à l'entrée Est de Roumazières-Loubert ayant pour but de définir les conditions techniques et administratives de réalisation, d'entretien et d'exploitation des aménagements.

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en séance du 27 juin 2014, il a été décidé de réaliser un rond-point à l'entrée Est de Roumazières-Loubert ; giratoire qui permettra de desservir la ZA du Bois de la Marque ainsi que la nouvelle carrière de Terreal.

Il est donc nécessaire de définir les conditions techniques et administratives de réalisation, d'entretien et d'exploitation des aménagements.

Le Président propose à l'assemblée le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant définition des conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation des ouvrages réalisés sur la RN 141 incombant à chaque partenaire, à savoir : la CdC Haute-Charente, la Commune de Roumazières-Loubert et l'Etat.

La CdC Haute-Charente assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ; à charge pour la Communauté de Communes d'effectuer toutes les déclarations et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'exécution de ce projet.

La commune de Roumazières-Loubert et l'Etat prendront à leur charge respective, l'entretien et la signalisation des ouvrages tels que définis dans la convention.

Le Président précise que :

- la commune de Roumazières-Loubert a déjà validé la convention.
- le début des travaux est prévu en sept/oct. pour une durée environ de 6 mois.

La présente convention est proposée à titre gracieux entre la Communauté de Communes de Haute-Charente, la Commune de Roumazières-Loubert et la DIR Centre-Ouest, représentant l'Etat.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la signature de cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Après cet exposé, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour la signature de la convention.

**Une délibération sera prise.**

## **Village de Vacances de Montemboeuf - Prise en charge du DLA - Déclaration d'Intérêt Communautaire**

Le Président informe l'assemblée que la commune de Montemboeuf demande que le Village de Vacances situé sur leur commune soit reconnu d'intérêt communautaire.

Effectivement, ce bien est conforme aux critères du développement touristique qu'exerce la Communauté en conformité avec ses statuts, à savoir que ce bien aura une portée extra territoriale, qu'il contribuera à l'attraction touristique du territoire et qu'aucun équipement similaire n'existe sur notre territoire.

Le Village de Vacances de Montemboeuf est constitué de 11 pavillons dont 7 ont été refaits par la commune de Montemboeuf et précise qu'à ce jour, la gestion est assurée également par la commune.

Pour permettre la poursuite de la réhabilitation du Village de Vacances, une étude territoriale (DLA) d'un coût compris entre 3000 € et 6000 €, pris en charge à 50% par le fonds d'ingénierie DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) doit être programmée. C'est un dispositif d'appui et de conseil pour permettre le choix d'un prestataire qui fera l'étude de diagnostic et les préconisations concernant la valorisation touristique et la mise en marché du Village de Vacances.

D. TRIMOULINARD demande de voir avec la commune de Montemboeuf comment rétrocéder le bien à la CdC.

Le Président précise que la pratique la plus courante est une mise à disposition, car Montemboeuf est une collectivité.

Si compétence il y a, Mme DECLERCQ, Trésorière à St Claud, précise qu'aucune écriture comptable n'est nécessaire mais qu'il y aura obligation de paiement comme pour les piscines et les gymnases.

Elle se permet de rappeler également qu'elle est toujours dans l'attente des PV de mises à disposition des piscines...

JC FOURGEAUD demande de réfléchir à la gestion future du site par l'OT.

M COQ rappelle que l'étude territoriale sera faite pour étudier les diverses options.

Après cet exposé, l'assemblée se prononce sur le fait que :

- le Village de vacances soit reconnu d'intérêt communautaire,
- l'étude territoriale permettant d'élaborer le programme de réhabilitation soit prise en charge par la CDC
- la maîtrise d'ouvrage soit prise en charge par la CDC
- une convention de mise à disposition du bien soit signée.

**Une délibération sera prise.**

## **Piscine à Chabonais - Lancement concours d'architecte –**

Le Président rappelle le choix des délégués communautaires lors du CC du 20/01 dernier qui ont validé le scénario n°1 proposé par le cabinet NOGA, à savoir conserver les 3 piscines estivales existantes avec en projet de rénovation Montemboeuf et Saint-Claud et en reconstruction Chabonais et 1 piscine découvrable à savoir Chasseneuil sur Bonnieure avec une remise aux normes (28 voix pour sur 48 votants)

Le Président informe également l'assemblée que la « Commission Piscine » réunie le 06 juillet dernier et après une réunion de travail avec les services de l'ATD 16, il est proposé de :

- Confier à NOGA l'élaboration du programme de l'opération (général, fonctionnel, environnemental et technique)
- Lancer un concours d'architecte, vu le montant estimatif des travaux,
- Confier à l'ATD16, l'assistance à maître d'ouvrage pour le choix du Maître d'Œuvre

Après cet exposé, et malgré des avis très partagés, les élus s'interrogent sur l'intérêt de lancer un concours d'architecte 6 mois avant la fusion. En effet les architectes doivent être rémunérés et vu le coût d'un concours d'architecte, il serait dommage que cette dépense soit engagée pour ce projet et qu'éventuellement il ne soit pas poursuivi par la nouvelle CdC.

M COQ tient à préciser que plus on tarde à remettre un bien en service et plus on risque de ne pas retrouver une rentabilité, car il excite le risque de ne pas voir la population revenir dans son intégralité, car pendant cette interruption de services cette dernière aura pris d'autre habitude et il est bien connu qu'il peut être parfois difficile de revenir en arrière.

JC FOURGEAUD rappelle que les équipements structurants, dont fait partie la piscine de Chabonais, fait partie du projet de territoire et relève d'un intérêt fort pour le maillage du territoire en matière d'équipements. Il rappelle également que la « Commission Piscine » qui a eu lieu 15 jours avant le conseil communautaire était favorable au lancement du concours d'architecte. Il trouve dommage que l'on remette en cause une décision prise lors d'une commission car si ces dernières ont été créées, c'est pour balayer les sujets préalablement au Conseil Communautaire. Même si les décisions proposées par ces dernières peuvent être discutées, il trouve dommage qu'elles soient remises en cause dans leur intégralité, et à ce jour, l'on peut se demander quel est l'intérêt d'avoir créé des commissions.

JC FOURGEAUD rappelle que l'on doit apporter des services aux citoyens.

D TRIMOULINARD rappelle qu'économiser 230 000 € c'est également rendre un service aux concitoyens. Néanmoins c'est aux élus de faire en sorte que les projets commencés soient poursuivis, si fusion il y a.

Après cet exposé, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'organisation d'un concours d'architecte et la publication d'un avis de concours (AAPC = 30 j pour les Dossiers de Candidature)

Après un vote à bulletin secret sur le lancement ou non du concours d'architectes, il en résulte la poursuite du projet avec 29 OUI, 13 NON, 2 BLANC et 2 NULS

**Une délibération sera prise.**

## **Subvention au CIAS « Journée Solidarité Folklore »**

Le Président rappelle à l'assemblée que le CIAS de Haute-Charente s'est engagé à mettre en place une « Journée Solidarité Folklore » sur le territoire de Haute-Charente en partenariat avec le Conseil Départemental et les CCAS. Le CIAS de Haute-Charente prend en charge les frais de transport (6 bus) et la collation (gâteau et eau) ... Environ 300 personnes sont inscrites à cette sortie prévue le 11/08/16.

Cette action n'ayant pas été prévue au Budget du CIAS de Haute-Charente, il est demandé à la CDC d'allouer au CIAS de Haute-Charente une subvention exceptionnelle permettant la prise en charge financière de cette action.

Oui cet exposé, et à l'unanimité, l'assemblée approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € du Budget Général au Budget principal du CIAS de Haute-Charente pour la « Journée Solidarité Folklore ».

**Une délibération sera prise.**

## **Mise à jour des Statuts/Loi NOTRe « Contrôle ANC et Création SPANC » en Compétences Facultatives**

Il est rappelé à l'assemblée que la Loi NOTRe impose un toilettage des statuts et une mise en conformité des compétences doit être faite au plus tard le 31/12/16.

La prise des compétences « eau » et « assainissement » par les Communautés de Communes est obligatoire au 1er janvier 2020 (facultatifs avant cette date) et par compétence « assainissement », il faut comprendre non collectif ET collectif.

M. COQ précise que toutes les communes ne sont pas prêtes pour passer au collectif, et qu'aucun travail pour le collectif n'a été effectué.

Dans les statuts de notre CdC, la compétence « Contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » est dans le bloc Compétences Optionnelles.

A ce jour, il s'agit d'anticiper la fusion éventuelle et éviter de prendre le collectif au 01/01/2017 car si fusion il y a, la compétence optionnelle « Contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » deviendra compétence optionnelle « Contrôle de l'assainissement non collectif ET collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » sauf si les membres du Conseil Communautaire décident de transférer la compétence **optionnelle ANC** figurant actuellement dans nos statuts en compétence **facultative ANC**.

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur le transfert de cette compétence optionnelle en **facultative**.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPC, pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**Une délibération sera prise.**

## Taxe de Séjour Tarifs 2016

Le Président rappelle à l'assemblée que pour faciliter la collecte de la taxe de séjour (TS), en concertation avec la CdC du Confolentais et depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, les tarifs de la TS sont les mêmes sur tout le territoire de Charente Limousine et applicables toute l'année.

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la loi NOTRE, la réforme de la taxe de séjour impose de délibérer tous les ans avant le 1<sup>er</sup> octobre sur les tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit et que les Intercommunalités doivent transmettre leur délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année à la Direction Générale Des Finances Publiques (DGFIP). En cas de fusion, pour pouvoir lever la taxe de séjour, les tarifs doivent être identiques entre les 2 CdC, donc harmonisation nécessaire au 01/10/2016 pour 2017.

Oui cet exposé, l'assemblée reconduit les tarifs applicables en 2015 pour 2016, à savoir :

✓

Type & Catégorie d'hébergement	Barème 1 nuit / 1 personne	Tarifs 2015	Tarifs 2016
<b>Hôtels de tourisme 5 étoiles – Résidences de tourisme 5 étoiles – Meublés</b> de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 € à 3,00 €	1,20 €	1,20 €
<b>Hôtels de tourisme 4 étoiles – Résidences de tourisme 4 étoiles – Meublés</b> de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 € à 2,25 €	0,80 €	0,80 €
<b>Hôtels de tourisme 3 étoiles – Résidences de tourisme 3 étoiles – Meublés</b> de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 € à 1,50 €	0,60 €	0,60 €
<b>Hôtels de tourisme 2 étoiles – Résidences de tourisme 2 étoiles – Meublés</b> de tourisme 2 étoiles, <b>villages de vacances 4 et 5 étoiles</b> et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 € à 0,90 €	0,50 €	0,50 €
<b>Hôtels de tourisme 1 étoile – Résidences de tourisme 1 étoile – Meublés</b> de tourisme 1 étoile, <b>villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles</b> <b>Chambres d'hôtes</b> , Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 € à 0,75 €	0,50 €	0,50 €
<b>Hôtels de tourisme, Résidences de tourisme, Meublés de tourisme et Villages de vacances</b> sans étoile et tous établissements de caractéristiques équivalentes <b>Hôtels et Résidences de tourisme, Villages de vacances et Meublés</b> de tourisme et hébergements assimilés en <b>attente de classement ou sans classement</b>	0,20 € à 0,75 €	0,20 €	0,20 €
<b>Terrains de camping</b> et terrains de caravanage classés en <b>3, 4 et 5 étoiles</b> et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 € à 0,55 €	0,40 €	0,40 €
<b>Terrains de camping</b> et terrains de caravanage classés en <b>1 et 2 étoiles</b> et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €

✓

Les modalités de collectes et de déclarations par les hébergeants

Périodes de collecte	Dates de déclaration
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai	15 juin
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre	15 octobre
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre	15 janvier

- ✓ Les exceptions de la taxe de séjour et les réductions obligatoires qui s'y réfèrent
  - Tous les mineurs sont exonérés de taxe de séjour (- 18 ans)
  - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
  - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
  - Le Sénat a rajouté une exemption : "Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine".
- ✓ Il n'existe plus d'exonérations facultatives.  
**Une délibération sera prise.**

### **Création d'un emploi fonctionnel de DGS (Directeur Général des Services)**

Le Président informe l'assemblée que le titre du poste de Secrétaire Générale (SG) a changé et que la nouvelle dénomination est : Directeur Général des Services (DGS).

Le poste de Secrétaire Générale n'est pas un emploi fonctionnel.

Cette proposition relance le débat autour de la fusion éventuelle ou non, avec un compte rendu par le Président de la réunion avec le préfet en date du 26/07/2016.

D. ROUSSEAU s'interroge sur le calendrier et pourquoi créer ce poste aujourd'hui ?

Devant l'étendu du débat, et des avis nombreux des uns et des autres, le Président décide de ne pas procéder au vote pour la création du poste de DGS fonctionnel et retire ce point à l'ordre du jour.

### **Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe**

Un agent a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe, session 2016.

Oui cet exposé, l'assemblée se prononce favorablement pour la création de ce poste d'adjoint technique territorial 1ère classe au sein de notre CdC.

**Une délibération sera prise**

### **Consultation Banques pour financement des investissements 2016-2017**

Le Président informe l'assemblée que plusieurs organismes de prêts ont été consultés pour le paiement des investissements 2016-2017.

Les meilleurs taux proposés à ce jour sont :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| - Maison d'appui Brigueuil :        | 210 000€ à un taux de 0.87 % (Banque)           |
| - MsP Chabonais :                   | 740 000 € sur 20 ans à 1.10 % (Banque)          |
| - Rd POINT Entrée Est Rzes-Lbt :    | 162 000 € sur 10 ans à 0.78 % (Banque)          |
| - Gymnase Chasseneuil :             | 90 000 € sur 10 ans à 0.80 % (Banque)           |
| - MARPA Montemboeuf :               | 100 000 € à 1.20% (Banque)                      |
| - Village de Vacances Montemboeuf : | 700 000 € sur 20 ans à 0.0 % (financement Etat) |

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à contracter ces prêts avec les partenaires financiers les mieux placés.

**Une délibération sera prise par organisme bancaire**

### **Adhésion à l'Astroblème Rochechouart-Chassenon**

Le Président rappelle à l'assemblée que par convention le Préfet de la Haute Vienne a confié à la Communauté de Communes de Porte Océane du Limousin la gestion de la réserve naturelle nationale de l'Astroblème de Rochechouart Chassenon, créée par décret n°2008-977 du 18/09/2008.

Le gestionnaire assure, sous le contrôle du Préfet, la conservation et, le cas échéant, la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle nationale (RNN) avec comme activités prioritaires :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, interventions
- Animations des instances consultatives de la réserve ....

Notre CdC étant impliquée directement par cette réserve, il est proposé à l'assemblée d'adhérer à cette convention.

L'assemblée communautaire relève un certain intérêt scientifique qui peut générer des retombées touristiques pour le territoire ; mais n'ayant pas connaissance du montant de l'adhésion, l'assemblée décide de se prononcer ultérieurement.



## **Décisions modificatives**

### **• Subvention exceptionnelle au CIAS de Haute-Charente**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé, au cours de cette séance, d'attribuer une subvention exceptionnelle au CIAS de Haute-Charente pour la mise en place de la « Journée solidarité Folklore » sur notre territoire.

Cette action n'ayant pas été prévue au Budget Principal, il est nécessaire d'allouer une subvention exceptionnelle permettant la prise en charge financière de cette action.

En conséquence, le Président propose le virement de crédit suivant :

#### Dépenses de fonctionnement

Compte 615232 Réseaux - 1 000 €  
Compte 657364 Autres subvent° except° au CIAS + 1 000 €

Oui cet exposé, l'assemblée se prononce favorablement sur ses virements de crédits.

**Une délibération sera prise.**

### **• Acquisition d'un aérateur et d'une sableuse**

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de divers matériels à savoir :

- d'un aérateur avec cuve de lestage pour 3 600 € HT

- d'une sableuse pour 5 700 € HT

Ce matériel n'ayant pas été prévu lors du vote du budget, il est nécessaire de prévoir les crédits pour permettre cette réalisation.

Pour se faire le Président propose les virements de crédits suivants :

#### Section investissement – virements de crédits

Investissement dépenses

Compte 0118-21578 service entretien + 9 300 €

Compte 0146-2313 gymnase Chabonais - 9 300 €

**Une délibération sera prise.**

## **Marché de travaux – MsP à Chabonais**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à la demande de Mr le Sous-Préfet et pour des raisons d'ordre purement administratives, notre collectivité a procédé à une nouvelle consultation pour 9 lots des 14 lots relatifs aux travaux de la MsP à Chabonais. Le 25 juillet dernier la commission des marchés, après analyse du rapport du Maître d'Œuvre, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

<b>Intitulé des Lots</b>	<b>Entreprises</b>
Lot 04 Couverture Etanchéité Zinguerie	Troisel
Lot 05 Serrurerie	Simon Noble
Lot 07 Menuiseries intérieures Bois	<i>Déclaré infructueux</i>
Lot 08 Plâtrerie/Isolation/Faux Plafonds	Renauplatre
Lot 09 Carrelage/Fainece	Gatier & Fils
Lot 10 Peinture/Sols souples	Plat Car Peint
Lot 11 Electricité	Brunet
Lot 12 Plomberie/Sanitaire/Ventilation/Chauffage	Hervé Thermique
Lot 14 Signalétique	Sign4All

Egalement il est décidé de déclarer le lot 7 infructueux (une seule offre très élevée) et de lancer une nouvelle consultation.

## **Questions & Informations diverses**

### **• Réhabilitation Gymnase à Chabonais**

Le Président informe l'assemblée qu'afin que le gymnase puisse être utilisé durant les travaux de réhabilitation, certains lots doivent être réaffectés. Toutefois, le montant global de l'opération reste inchangé, à savoir : 1 100 000 € HT

TOTAL HT TRANCHES INITIALES		TOTAL HT NOUVELLES TRANCHES REAFFECTEES	
Tranche 1 : Construction des nouveaux vestiaires	380 000 €	Tranche 1 : Construction des nouveaux vestiaires :	507 000 €
		• <i>Etudes Architecte</i>	+ 51 000 €
		• <i>Gros Œuvre</i>	+ 25 000 €
		• <i>Plomberie Chauffage</i>	+ 45 000 €
		• <i>Electricité</i>	+ 6 000 €
Tranche 2 : Démolitions des anciens vestiaires - réaménagement de la salle de sport – gradins extérieurs	720 000 €	Tranche 2 : Démolitions des anciens vestiaires - réaménagement de la salle de sport – gradins extérieurs	593 000 €
TOTAL	1 100 000 €	TOTAL	1 100 000 €

- **Aérateur et sableuse terrain de sport :**

Communes intéressées par l'utilisation Aérateur et sableuse terrain : Roumazières-Loubert, Exideuil, Brigueuil, Chasseneuil, Chassenon, Chabanais, Saulgond, Genouillac.

- **Etude FREDON**

A compter du 01/01/2017, il sera impossible d'utiliser des produits phytosanitaires. L'Etude FREDON consiste à apporter une aide à la gestion différenciée sur les espaces verts, études sur l'utilisation des produits phyto, visites de terrain. En Juin 2016, une visite sur la commune de Vars a été programmée, cette dernière utilisant depuis 2012 ce procédé. Des études ont été engagées dans la procédure de soutien aux communes et la mutualisation.

Le Président invite les communes intéressées par cette méthodologie de s'inscrire.

Les communes d'Exideuil, Saint-Claud, Chasseneuil et Roumazières-Loubert se positionnent, dès ce jour, pour la mise en place de ce nouveau procédé.

- **La radio KAOLIN** dont le siège est à Limoges et qui intervient sur le secteur Rochechouart-St Yrieix est venue interviewer le Président.

- **Intervention de Gérard LAME**

Remercie tous les conseillers de l'accueil qui lui a été réservé lors de ses interventions de journaliste sur le territoire de la Haute-Charente et les informe de son retrait pour recentrer son activité sur le Grand Angoulême.

Le dernier souhait qu'il émet pour le territoire de la Charente Limousine est de voir se mettre en place la fusion des deux CDC dans la plus grande sérénité.

- **Prochain Conseil Communautaire**

Mardi 20 septembre 2016 à 20h à l'Espace Haute Charente à Roumazières Loubert

La séance est levée à 23 heures 30